

Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »  
Compte rendu de la séance du conseil communautaire  
Lundi 11 janvier 2016

*Présents* : MANIFACIER Jean-Paul, BORELLY Jacques, GSEGNER Gérard, NOEL Daniel, FOURNIER Joël, GAYRAL Edmond, LAVAL Yolande, DOLADILLE Monique, GREGORIAN Gisèle, ALLAVENA Serge, BOULARD Roger, BELLECULEE Bernard, BASTIDE Bérengère, NICAULT Alain, LAPIERRE Marie-Jeanne, BRUYERE-ISNARD Thierry, THIBON Hubert, BALMELLE Robert, PIALET Michel, MICHEL Jean-Marc, BORIE Jean-François, LAGANIER Jean-Marie, ESCHALIER Cathy, JARRIGE Monique, SIMONNET Joseph,

*Absents et excusés* : DEY Myriam, ROCHE Bruno, ROGIER Jean-Paul, REDON Pascal, GARRIDO Jean-Manuel, LACROIX Jean-Claude, PELLEGRINO Patrick,

*Pouvoirs* : LACROIX Jean-Claude a donné pouvoir à ESCHALIER Cathy, REDON Pascal a donné pouvoir à DOLADILLE Monique, ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à BORIE Jean-François, GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à LAVAL Yolande,

*Secrétaire de Séance* : BORIE Jean-François

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15-12-2015

- 1- Approbation du règlement intérieur du personnel et annexes
- 2- Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe pour le service de collecte des ordures ménagères
- 3- Création d'un poste de secrétariat / accueil / standard
- 4- 5<sup>ème</sup> modification des statuts du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et adhésion à la compétence optionnelle « gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé » du SYMPAM
- 5- Désignation d'un référent et animateur intercommunal Ambroisie

*Divers* :

Discussions autour de la gouvernance de la Communauté de Communes

-----

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15-12-2015

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

- 1- Approbation du règlement intérieur du personnel et annexes

Le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de règlement intérieur du personnel qui a été élaboré par la commission du personnel qui s'est réunie à 4 reprises courant 2015. De plus, ce projet a été présenté en réunion « Conférence des Maires » et, ensuite, à l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes.

Il a été tenu compte des remarques faites lors des différentes rencontres.

Ce règlement est destiné à tous les agents de la Communauté de Communes, titulaires et non titulaires.

Le règlement intérieur est composé :

- d'un règlement général et d'annexes spécifiques aux services.
- d'une liste d'annexes jointes au présent règlement

**Après en avoir délibéré, le Président met au vote la proposition,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE le règlement intérieur du personnel de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes comme joint en annexe.**

**AUTORISE par ailleurs le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application du présent règlement intérieur du personnel de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes et à signer ledit règlement.**

- 2- Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe pour le service de collecte des ordures ménagères

Le Président expose au Conseil communautaire que considérant le départ à la retraite d'un agent en poste au service de collecte des ordures ménagères, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE**

**1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Président**

**2 – de créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,**

**3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,**

**4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,**

**5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la communauté de communes**

- 3- Création d'un poste de secrétariat / accueil / standard

Considérant l'évolution des services et des compétences de la Communauté de Communes,

Le Président demande aux membres du conseil leurs avis sur la création d'un emploi à temps complet pour assurer les tâches de secrétariat – accueil – standard.

Il présente, également, un projet de fiche de poste précisant les différentes tâches qui seront demandées pour le recrutement de l'agent, à savoir :

■ **Accueil physique et téléphonique du public**

- Accueil du public :

- orientation du public vers les différents services
- renseigner toute personne
- prendre les messages

- Gérer le standard téléphonique

- réception des appels, prise de messages, orientation du public et des appels vers les différents services,
- renseigner toute personne

■ **Secrétariat : missions administratives variées**

- travaux de bureautique :

- saisie et mise en forme de documents informatiques (courriers, tableaux, compte-rendus, procès-verbaux, rapports,...), tri, classement, archivage, numérisation, ...
- aide à la saisie comptable, paie...

- Mise à jour du site internet

- Aide à la préparation du bulletin intercommunal
  - Suivi de dossiers
  - Préparation de documents
  - préparation des salles de réunion, rangement de documents administratifs,
  - prise de rendez-vous
  - rangement, archivage de documents administratifs
  - suivi des stocks de matériels et fournitures courantes, réapprovisionnement, contact avec les fournisseurs,...
  - Assistance aux demandes de la Directrice et des différents services
- Cet emploi pourrait se faire dans le cadre de la mutualisation des services, d'un contrat aidé, par mutation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la création d'un emploi à temps complet pour assurer les tâches de secrétariat – accueil – standard,**

**Autorise par ailleurs le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de la création de cet emploi et à signer tout document relatif à cette décision.**

- 4- 5<sup>ème</sup> modification des statuts du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et adhésion à la compétence optionnelle « gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé » du SYMPAM

La Région Rhône-Alpes et l'ADEME ont lancé conjointement un l'appel à manifestation d'intérêt visant à créer les conditions d'une démultiplication des rénovations énergétiques performantes dans le bâti privé. Une candidature ardéchoise, associant le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM), le PNR des Monts d'Ardèche, le Syndicat mixte « Eyrieux, Ouvèze, Vernoux » et le Syndicat mixte « Ardèche Verte », a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2014. A cet égard, un jury régional réuni le 18 mars dernier a émis un avis favorable sous réserve d'une implication des communautés de communes / agglomération à hauteur de 100 000 habitants minimum à l'échelle départementale. Ce seuil ayant été franchi sur la base d'accords de principe de ces dernières (13 CDC et 2 CA pour 171 000 habitants), un nouveau jury, réuni le 20/10 dernier, a donné son accord définitif pour une subvention de 303 000 €. A l'échelle de l'Ardèche méridionale et sur un cycle expérimental de 3 ans, il peut ainsi être envisagé :

- ✓ La structuration et la formation d'une douzaine de groupements d'artisans qualifiés et à même de proposer aux particuliers des offres globales de rénovation énergétique à coût maîtrisé (prolongement du dispositif « DORÉMI » porté jusqu'à la fin de l'année par la Maison de l'Emploi et de la Formation avec l'appui financier du CDDRA) ;
- ✓ La concrétisation de près de 80 rénovations énergétiques performantes (BBC ou BBC compatibles) ;
- ✓ Le développement de nouvelles coopérations pour simplifier l'accès des ménages aux financements de la rénovation énergétique.

Sur cette base, la contrepartie attendue des CDC s'établirait à 66 000 € (soit 0,33 € / an / habitant en moyenne pour une population de 66 000 habitants), la différence (193 000 €) étant prise en charge par la Région, l'ADEME et l'Europe dans le cadre du nouveau programme « Leader ».

Du point de vue organisationnel, il a semblé pertinent d'ajouter la compétence optionnelle « Gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé » à l'objet statutaire du syndicat.. Par ailleurs, à la demande des services de l'Etat, cette modification statutaire est l'occasion de réactualiser la liste des communautés de communes adhérentes à chacune des autres compétences optionnelles du syndicat. C'est dans ce cadre que le comité syndical du SYMPAM réuni le 23 novembre dernier à Vinezac a décidé, à l'unanimité des membres présents, de modifier en conséquence ses statuts.

Faisant suite à la notification du SYMPAM et afin de permettre la promulgation de l'arrêté préfectoral, il convient donc d'examiner la dite modification statutaire (et d'adhérer à la nouvelle compétence optionnelle « Gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé » du SYMPAM).

**Décision : Sur la base de l'exposé du Président et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Approuve les termes de la 5<sup>ème</sup> modification statutaire, tels que stipulés dans la délibération du comité syndical du SYMPAM référencée DCS15023 et datée du 30 novembre 2015 ;
- Décide d'adhérer, à compter de la date de promulgation de l'arrêté préfectoral de modification statutaire, à la compétence optionnelle « gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé » du SYMPAM ;
- Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat ainsi que du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale ;
- Autorise par ailleurs le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

#### 5- Désignation d'un référent et animateur intercommunal Ambroisie

La délégation 07 de l'ARS a été chargée en 2013 par le Préfet d'animer le comité de pilotage départemental de lutte contre l'ambroisie. L'ARS est très impliquée sur ce sujet dans le cadre du suivi du plan régional de Santé-Environnement n° 2.

Outre le COPIL, l'ARS anime un réseau départemental des référents communaux et animateurs intercommunaux Ambroisie.

L'ARS travaille sur la rédaction d'un plan type de lutte intercommunale contre l'ambroisie et souhaite promouvoir cette démarche de planification auprès des élus lors de réunions spécifiques. L'objectif est de rencontrer les élus au cœur des enjeux sanitaires et économiques liés à l'ambroisie.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la désignation Marie-Jeanne LAPIERRE, référent intercommunal Ambroisie. CHARGE le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'ARS.**

*Divers :*

#### Taxe de séjour :

Une liste des hébergements / hébergeurs correspondant à la situation de chacun d'eux est remise aux différents Maires pour vérification.

#### Locaux pour le Relais d'Assistante Maternelle et Relais de Service Public :

Etant donné la nécessité de loger ces deux services, une visite est prévue le mardi 12-01-2016 d'une partie d'un bâtiment de l'ancien hôpital et dans lequel sont implantés les associations « Vivre Chez Soi » et « l'ADMR ».

#### Cérémonies des vœux :

Un repas sera offert à l'ensemble du personnel le jeudi 21 janvier 2016 et auquel seront conviés, également, les conseillers communautaires.

La cérémonie des vœux du Président de la Communauté de Communes aura lieu le vendredi 29 janvier 2016, tous les conseillers communautaires et tous les agents seront conviés.

#### Résultat de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

Lors de la réunion organisée par le Préfet, suite au vote, l'amendement porté par les deux communautés de communes a été accepté. De ce fait, le projet de fusion des 3 cdc n'est pas retenu.

#### Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

A la demande de Jean François Borie, information est donnée au conseil communautaire sur l'avancement des travaux du réseau fibre optique.

Michel PIALET fait un compte rendu du dernier bureau du syndicat ADN et rappelle les origines de celui-ci et sa composition.

Le Syndicat Mixte ADN, constitué du Département de l'Ardèche, du Département de la Drôme, de la Région Rhône-Alpes (qui sont ses 3 membres fondateurs), et désormais des EPCI ardéchois et drômois, pilote le grand projet public de déploiement du réseau de fibre optique à la maison (FTTH) sur le territoire bi-départemental pour les 10 prochaines années.

Pour déployer la fibre à la maison (FTTH), le Syndicat mixte ADN va recourir à plusieurs techniques de déploiements en réutilisant massivement les infrastructures déjà existantes et notamment :

- les supports des réseaux basse et moyenne tension des communes, exploités par ERDF ;
- les réseaux souterrains de l'opérateur Orange ;
- les réseaux aériens de l'opérateur Orange.

La question « **quand vont démarrer les travaux** » est récurrente. A l'heure actuelle le Syndicat attend la fin de la procédure de DSP qui doit permettre de trouver un délégataire pour la gestion et l'exploitation du futur RIP (réseau d'initiative publique) de FTTH . Les travaux démarreront dès la signature de la DSP. Le délégataire devra s'acquitter d'une redevance susceptible de couvrir à terme les emprunts fait par le syndicat.

Une réunion d'information des membres du comité syndical aura lieu le 20 janvier dans les locaux de CC Rhône Crussol à Guilherand-Granges en présence M. Igor PRIMAULT, directeur de la Mission Très Haut Débit qui nous présentera le plan national France Très Haut Débit qu'il pilote au sein du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

#### Transition énergétique :

Michel PIALET informe qu'une réunion des deux conseils communautaires de Beaume - Drobie et du Pays des Vans en Cévennes aura lieu le 16-02-2016 pour clôturer l'étude de Polénergie et précise qu'une commission extra-communautaire sur la transition énergétique sera créée.

#### Proposition de commande groupée pour des armoires ignifugées :

Ces armoires anti-feu sont indispensables pour la protection et la conservation de documents notamment l'état-civil, les sauvegardes,...

Jean-François BORIE est chargé de recenser les besoins pour organiser une commande groupée.

#### Discussions autour de la gouvernance de la Communauté de Communes

Un large débat est ouvert :

En réponse aux remarques, l'exécutif en place s'engage à :

- communiquer sur les réunions de Bureau (ordre du jour, date, conclusions),
- réunir les commissions dès qu'il y a « matière » à travailler,
- présenter un bilan des activités et par délégation en réunion, deux fois/an
- ouvrir des débats de fonds en réunion « Conférence des Maires »

Il est rappelé que le Bureau n'a pas reçu de délégation par l'organe délibérant pour prendre des décisions.